



Réunion de la CLE n° 2

Les Membres de la Commission Locale d'Energie n°2 « Vignes Pierres et Coteaux » se sont réunis le 7 novembre 2018.

La séance a été présidée par Jacques Jacquenet, Président du SICECO et Michel Pauset Président de la CLE.

En préambule, ils remercient pour leur présence à la CLE, les maires et les délégués, et Monsieur le maire de la commune de Fixin pour son accueil et la mise à disposition de la salle.

Le Maire de Fixin présente sa commune à l'assemblée.

Les services du SICECO étaient représentés par :

- ↳ Jean-Michel Jeannin, Directeur général des services,
- ↳ Fabien Maître, Technicien

ENEDIS était représenté par :

- ↳ Nathalie Magno-Epaulard Responsable collectivités territoriales

GRDF était représenté par :

- ↳ Thierry Gay, Directeur Territorial Régional Bourgogne

ORANGE était représenté par :

- ↳ Remy Quenot, Chargé de Relation auprès des Collectivités Locales Secteur Côte d'Or et Yonne

Les entreprises titulaires des marchés présentes étaient :

- ↳ Entreprise ENGIE INEO
- ↳ Entreprise DEMONGEOT

ACTUALITES (voir diaporama joint au Compte-rendu) :

- ✓ Point sur la conférence « Eclairage public et biodiversité » du 19 septembre dernier (document en pièce jointe)
- ✓ Renouvellement de marchés :
 - Marché « Extensions et petits renforcements électriques »
 - Marché « Études énergétiques des bâtiments communaux et communautaires » : attribué au bureau d'études AD3E. Afin de répondre aux demandes des collectivités, le SICECO propose à ses adhérents pour leurs bâtiments, dans le cadre de ce marché, de nouvelles études, en plus de la poursuite des pré-diagnostic énergétiques ou de la mise à jour de ces derniers :
 - Calcul thermique réglementaire
 - Mise en place d'un contrat de maintenance adapté au patrimoine

- Étude de fonctionnement des systèmes de chauffage, climatisation et/ou traitement d'air
- Analyse d'opportunité d'énergies renouvelables
- ✓ Compteur Linky : les problèmes rencontrés lors de la pose des compteurs LINKY dans les armoires EP sont rarement d'ordre technique (le plus souvent liés à la coupure car l'éclairage public est mis hors service pendant l'installation des compteurs et certaines horloges peuvent être « déprogrammées » en cas de batterie défectueuses ou vide) mais peuvent être la conséquence d'informations contractuelles inadaptées (ces données sont gérées par l'intermédiaire du fournisseur d'énergie) : voir fiche Linky SICECO en annexe.
- ✓ Concours Ecoloustics :
Les communes ont été destinataires d'un mail du SICECO début septembre, et une information a été faite dans la newsletter qui renvoyait sur un article internet avec possibilité de télécharger le dossier qui se trouve sur le site internet du SICECO WWW.siceco.fr.

LINKY

Problème des microcoupures

ENEDIS :

Démarche à engager par ENEDIS pour le remboursement des matériels dégradés sur les communes de Chamboeuf, Pernand Vergelesses, Urcy et Curtil Vergy.

Pour rappel, ENEDIS appelle les communes pour vérifier qu'elles soient bien informées du déploiement en cours.

I. PROGRAMMATION DE TRAVAUX

A. Travaux électriques (Voir tableaux joints au compte rendu)

Bilan des travaux 2018 (extensions de réseaux, renforcements, résorptions de fils nus et enfouissements) et Programmmations ultérieures

Dissimulation :

FUSSEY :

La commune souhaite que son dossier soit étudié

SICECO :

Le technicien prend note.

B. Travaux d'Eclairage Public (Voir tableaux joints au compte rendu)

Bilan des travaux en cours ou programmés et Programmmations ultérieures

MEUILLEY :

La commune rappelle qu'il reste des crosses à installer

SICECO :

Le technicien va vérifier l'information

ARCENANT :

La commune informe du report du dossier d'illumination du lavoir prévu en 2019.

SICECO :

Le technicien est au courant, on attend la livraison du matériel Philips.

GEVREY CHAMBERTIN :

La commune informe du report du dossier d'illumination du puits prévu en 2019

SICECO :

Le technicien prend note du report.

COMBLANCHIEN :

Rénovation à prévoir en 2020 et un projecteur à installer sur un passage piéton

SICECO :

Le technicien va faire la réception.

BLIGNY LES BEAUNE :

Il y aura une extension pour le lotissement privé et la commune demande un devis rapidement pour faire les travaux au plus tard fin 2019

SICECO :

Le technicien s'en occupe rapidement et enregistre la demande en attendant la demande officielle

VIGNOLES :

Demande la rénovation du secteur de l'Eglise et de la salle des fêtes

SICECO :

Le technicien rappelle qu'il faut faire une demande officielle et en prend note.

NUITS SAINT GEORGES :

Demande la réduction de l'éclairage de l'Eglise

SICECO :

Le technicien va étudier cette demande

Énergie électrique consommée : comparatif des tarifs entre Tarif Réglementé de Vente (TRV) et le Groupement régional d'achats d'électricité du SICECO en fonction de la mise en place ou non de la coupure nocturne.

L'évolution du coût moyen d'une installation de 1 kW (environ 10 à 15 points lumineux) montre une forte augmentation depuis 10 ans (+ 100 %) des TRV et donc l'intérêt d'intégrer les groupements d'achats d'énergies du SICECO (-10 à 15 % par rapport aux TRV).

Énergie et Maintenance :

Les coûts moyens annuels de la maintenance ramenés au point lumineux restent stables même si le reste à charge pour les adhérents baisse fortement (-3,5 €/PL) du fait de l'augmentation des subventions du SICECO (passage de 25% à 50%). Les évolutions annuelles par adhérent peuvent être très différentes suivant les actes de maintenance réalisés.

Maintenance (en € TTC/point lumineux/an)

	2016	2017
Préventive (lors des tournées)	11,17	11,15
Corrective (hors tournées)	1,36	1,51
Sécuritaire (urgence)	1,43	1,10
Total	13,96	13,77
Reste à charge commune	10,47	6,89
Tournées/an/commune	2,80	2,82

C. Bornes de recharge pour véhicules électriques

La gratuité du service a été mise en place jusqu'au 31/12/2018 suite aux problèmes rencontrés par l'installateur SPIE avec les terminaux de paiement.

En attendant les premiers retours sur le taux d'utilisation des bornes, aucune autre installation n'est prévue en 2019.

NUITS SAINT GEORGES ET GEVREY CHAMBERTIN demandent un délai précis pour le fonctionnement des bornes

SICECO :

Tout devrait fonctionner d'ici la fin novembre et une réunion est prévue prochainement avec SPIE.

II. COMPETENCES ET SERVICES

A. Point sur le service d'assistance aux « travaux de voirie courants »

Une douzaine de communes ont déjà fait appel au SICECO pour ce service. Il est rappelé que les demandes des communes sont d'abord examinées par la MICA (CD21) pour vérifier les possibilités d'intervention du SICECO. Ce service intégrera les missions de la future Agence technique départementale.

B. Communications électroniques

Dans le cadre des communications électroniques, deux sujets méritent une attention particulière, surtout dans le cadre actuel du développement des réseaux Très Haut Débit (THD) :

- la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par tous les opérateurs (dont le principal est ORANGE) aux communes et EPCI doit être vérifiée (estimation du manque à gagner : 140 K€/an à l'échelle de la Côte d'Or),
- la location de fourreaux publics (appartenant en fait aux collectivités qui parfois ne le savent pas) aux opérateurs dans presque toutes les opérations d'urbanisme réalisées depuis 1998 (date de privatisation de France Telecom) avec un manque à gagner estimé de 200 K€/an.

La mission d'expérimentation avec le cabinet ACTANE a permis d'identifier les communes qui vont pouvoir récupérer des sommes parfois importantes. Sur les 11 communes un montant global de 30 000 € récupérables soit parce que la RODP n'est pas perçue, soit parce que les longueurs déclarées par les opérateurs ne sont pas à jour.

L'adresse suivante est l'adresse spécifique à contacter chez ORANGE pour la RODP : accueil.rodpo@orange.com

Occupation des fourreaux publics existants :

Le contrôle des longueurs de fourreaux peut avoir un intérêt financier également. Il faut réfléchir à l'aide à apporter aux collectivités et les conditions à mettre en place.

Type d'opération		km/an (km)	Propriétaire	Redevance de location
Enfouissement coordonné		10-15 (100)	SICECO	570 €/km
ZA / lotissement communal	Nouveau	10-15	SICECO (6.7) ou Collectivité	1 000 €/km ou non
	Existant (depuis 1998)	200	Collectivité	Non

Les modalités d'intervention du SICECO au niveau du transfert de propriété ou d'une gestion mutualisée restent à définir, le SICECO n'étant propriétaire que dans certains cas (enfouissement des réseaux, transfert de la compétence 6.7 « Réseaux Communications ») mais disposant de certains outils et expertises dans le domaine.

SIG et cartographie :

Service de numérisation des réseaux des adhérents du SICECO :

Modification des tarifs du service pour plusieurs raisons :

1. les demandes des adhérents sont très variées : elles concernent les réseaux humides, les cimetières, l'instruction du droit des sols, etc.

2. le besoin de récupérer les données plutôt que d'acheter des outils, or le coût d'acquisition des données est très élevé (relevé terrain avec techniques spéciales, absence totale de données initiales),
3. une tarification en partant du besoin de données terrain pour aller vers l'utilisation des services suivants : acquisition données avec l'acquisition ou maintenance logiciel et assistance à l'utilisation

Calendrier des formations SIG : contact => Victor Charton 03 80 50 99 33 vcharton@siceco.fr

- 5 Décembre 2018 : au SICECO (venir avec un ordinateur portable)
- 24 Janvier 2019 : CHATILLON / SEINE
- 13 ou 14 Février 2019 : SAULIEU
- Mars 2019, semaine 12 : BEAUNE

C. Réseau de GAZ naturel

1) Compteur Gazpar

Le déploiement du compteur Gazpar a débuté en 2017 et devrait se terminer en 2022 : diapos Grdf.

2) Transfert de la compétence « Distribution publique de Gaz Naturel »

Le SICECO depuis juin 2018 a mis en œuvre plusieurs dispositions visant à inciter les communes desservies en gaz à transférer leur compétence au SICECO pour disposer d'un poids plus grand dans la perspective du renouvellement prochain des contrats de concession ainsi que dans le cadre du développement du bio-méthane.

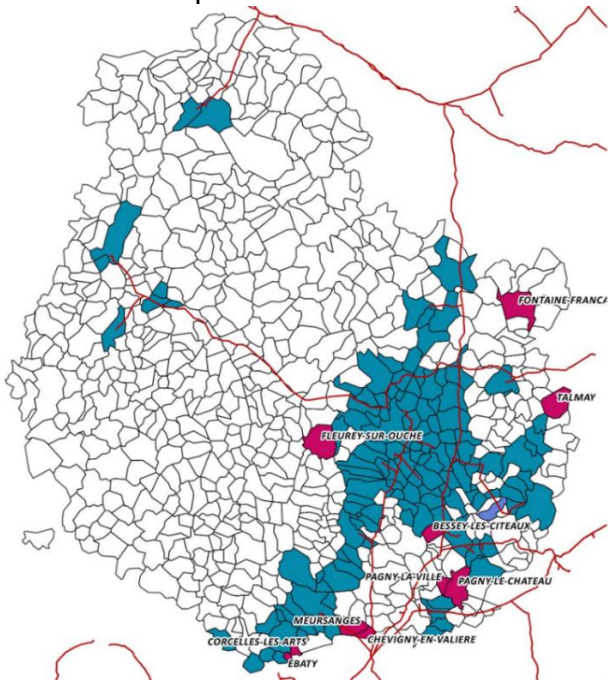
Le SICECO assistera les communes lors du développement du réseau existant ou pour la desserte de nouvelles communes dans le but de développer la méthanisation, les stations-services GNV pour camions et voitures puis à moyen terme l'éventuelle collecte d'hydrogène produit par les renouvelables.

Il est important de noter la réelle flexibilité et complémentarité avec les Energies renouvelables du réseau de gaz.

Les mesures sont financières : 42 % aide sur les branchements, 50% d'aide pour atteindre le seuil de rentabilité calculé par GRDF, aides pour le raccordement au réseau de projets de méthanisation publics. L'aide se traduit aussi par un accompagnement technique sur les usages du gaz et la mise en œuvre des nouvelles dessertes et extensions.

Nouvelles dessertes :

Etude en cours pour 9 communes à leur demande ou à la demande d'industriels : carte ci-dessous.



-  Communes desservies en gaz (péréquées)
-  Communes desservies en gaz (non péréquées)
-  Etude nouvelles dessertes

- 9 communes ont fait part au SICECO de leur intérêt d'un raccordement au réseau de distribution de gaz naturel.
- Ces communes présentent des profils différents (présence ou non d'industrie, situation géographique par rapport au réseau existant etc.)
- Le but de l'étude est d'évaluer la faisabilité d'un raccordement au réseau de gaz naturel de ces communes.

Elles sont étudiées en fonction :

- De l'existence d'un potentiel domestique et/ou industriel (point le plus important)
- De l'opportunité de mutualisation des travaux (fibre optique, HTA)
- Du potentiel lié à l'injection de bio méthane.

III. ÉNERGIE

A. Nouvelles consultations : Groupement régional d'achats d'énergies

Électricité : consultation pour 3 ans de 2020-2022

Gaz : consultation pour 2 ans de 2020 à 2021

Les collectivités, **déjà membres** du groupement, doivent confirmer leur accord (pas besoin de re-délibérer) d'intégrer leurs contrats dans les futurs marchés. Pour ce faire, il est nécessaire de retourner **au plus vite, et au plus tard le 12 décembre 2018**, au SICECO (à achat-energies@siceco.fr) la liste des contrats concernés : la procédure à suivre a été envoyée par mail en date du 24 septembre dernier, et une relance a été transmise le 14 novembre.

Attention : il est précisé que sans réponse de votre part dans ce délai, votre collectivité ne fera plus partie du groupement d'achats d'énergies et vous ne pourrez plus bénéficier des tarifs négociés par le SICECO. Vous serez donc obligés de gérer vous-mêmes la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie.

Au-delà de l'intérêt direct évident dont chaque membre bénéficie en participant à ce groupement (procédure organisée par le SICECO, suivi technique plus poussé, conduite des négociations par des experts), le groupement tire sa force de la présence de tous ses membres, ce qui lui permet d'accéder à des niveaux de prix très certainement plus intéressants que lors de démarches individuelles.

Les « **nouvelles** » collectivités, qui souhaitent adhérer au groupement, doivent en informer **au plus vite** le SICECO par mail (à achat-energies@siceco.fr) afin que ce dernier leur transmette l'ensemble des documents à compléter, **une délibération est nécessaire**. Toutes les pièces dûment validées devront parvenir au SICECO **au plus tard le 14/12/2018**.

L'annexe jointe au compte-rendu précise quelles collectivités ont encore des éléments à renvoyer.

B. Conseil en Énergie Partagé (CEP)

1) Bilan des Appels à Projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux et communautaires

Bilan des dossiers 2017-2018 relevant des 3 programmes de subvention du SICECO « Rénovation énergétique des bâtiments ».

Appels à Projets Bâtiments	BBC		NON BBC		Régulation		Total	
	Nbre projet	Montant subvention SICECO	Nbre projet	Montant subvention SICECO	Nbre projet	Montant subvention SICECO	Nbre projet	Montant subvention SICECO
Dossiers validés en AG du 08/12/17, du 09/03/18 et du 22/06/18	12	519 132	14	102 531	0	0	26	621 663
Dossiers validés en AG du 24/10/18	1	22 302	10	61 377	1	176	12	83 855
Dossiers en attente (courrier de candidature)	7		6		3		16	0
Dossiers potentiels	15		5		0		20	0
Total	35	541 434	35	163 908	4	176	74	705 518

A noter la modification des règlements des Appels à Projets, dont notamment : limitations en ce qui concerne les démolitions/reconstructions en « BBC », association de travaux obligatoires en « non BBC » et augmentation du plafond d'aide en « non BBC » de 10 000 à 20 000 €.

2) Études énergétiques des bâtiments communaux et communautaires : extension des aides des pré-diagnostics

Le SICECO subventionne désormais les études énergétiques présentées ci-dessus (paragraphe « Actualités » en page 1), indépendamment du taux de reversement de la taxe électrique des communes :

Aide "Études énergétiques des bâtiments communaux et communautaires"		
Collectivité	Compétence CEP	Service Diagnostic et suivi énergétique des bâtiments
Commune	65% HT 50% TVA	15% HT 50% TVA
EPCI	50% HT 50% TVA	

VIGNOLES :

La commune a besoin d'être conseillée pour la rénovation de l'école maternelle et le passage de chauffage électrique au gaz. Les pré-diagnostics énergétiques ont été réalisés.

SICECO :

Le Conseiller en Énergie Partagé (CEP) va prendre rendez-vous avec la Commune.

3) Planification énergétique

a) Modèle de plan d'action d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

L'exemple de plan d'actions présenté montre l'intérêt de la mise en place d'une démarche de planification énergétique qui étudie tout type de secteurs (habitat, mobilité, énergies renouvelables, ressources, exemplarité, ...).

Il est précisé qu'un territoire peut se lancer dans une démarche de planification énergétique en commençant d'abord par étudier son profil énergétique afin de définir les enjeux énergétiques du territoire, sans obligation de réaliser de suite un PCAET.

b) Guide Énergie - Urbanisme

L'objectif de ce guide est de mettre à disposition des élus des exemples concrets d'articles rédigés qu'ils peuvent intégrer dans leur document d'urbanisme (SCoT, PCAET, PLU/PLUi, cahier des charges ou règlement de ZAC-ZAE/lotissement) afin de définir des prescriptions/obligations en matière de maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables.

Plusieurs structures participent à l'élaboration de ce guide, DREAL, DDT, Région, Département, qui sera constitué d'une « accroche » co-signée puis d'un fascicule dédié spécifiquement à chaque document d'urbanisme : SCoT, PCAET, PLU/PLUi, ZAC-ZAE/Lotissement.

La version définitive de ce guide sera diffusée courant 2019.

QUESTIONS DIVERSES,

AGENDA

NOVEMBRE :

- Du lundi 5 au vendredi 23 : Réunions de CLÉ
- Mardi 6 : Commission Éclairage Public
- Vendredi 9 : Commission Consultative Paritaire (CCP)
- Lundi 12 : Commission Énergies
- Lundi 19 : Commission Affaires Générales et Finances (BP)
- Mercredi 28 : Réunion de bureau

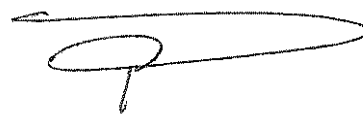
DÉCEMBRE :

- Vendredi 7 : Assemblée générale
- Jeudi 13 et vendredi 14 : Cité 21
 - ❖ Jeudi 13 à 17h30 : conférence Photovoltaïque
 - ❖ Vendredi 14 à 14h15 : remise chèques CEE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes, lève la séance, et invite l'assemblée au pot de l'amitié.

Etabli le 21 novembre 2018

Le Président de la CLE



Michel Pauset

PJ au compte-rendu :

Diaporama présenté en réunion de CLE

Document sur la conférence Eclairage public du 19/09/2018

Tableaux travaux

Fiche Linky SICECO

Diaporama GRDF Gazpar

Diaporama ENEDIS

Annexe groupement d'Achats